

Rapport de jury

Examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Président : Monsieur Nicolas WISMER
Vice-président : Madame Laurence GIRY

SESSION 2017

Epreuve écrite le lundi 16 janvier 2017
Epreuve orale les jeudi 9 et vendredi 10 mars 2017
Nombre de postes : 17 postes

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrit / Liste complémentaire
106	81	49	17	0

Seuil à l'admissibilité = 20/40
Seuil à l'admission = 59/100

I) LE CONCOURS :

Arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

a) Conditions d'accès :

Peuvent se présenter à l'examen professionnel d'accès au grade de SAENES de classe supérieure du corps des SAENES :

- Les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4ème échelon du grade de SAENES de classe normale et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi.

Attention : pour la session 2018, il n'est plus nécessaire de justifier d'au moins un an dans le 4ème échelon de la classe normale mais de l'avoir atteint au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi.

b) Les épreuves :

L'épreuve d'admissibilité consiste en une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier à caractère administratif remis au candidat et pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier est assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation de travail (durée : trois heures ; coefficient : 2). Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt-cinq pages.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel, aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus pour la présentation ; coefficient : 3).

II) LES CANDIDATS :

a) Statistiques concernant les candidats inscrits :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	95
Hommes	11

b) Statistiques concernant les candidats présents :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	74
Hommes	7

c) Statistiques à l'admissibilité :

Répartition par notes :

Epreuve	Absent	Copie blanche	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Note	25	0	32	49	10,28

Statistiques des candidats admissibles :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	46
Hommes	3

d) Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Entretien avec le jury	0	17	32	10.73

Statistiques des candidats admis :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	16
Hommes	1

III) COMMENTAIRES DU JURY CONCERNANT LES EPREUVES :

a) L'épreuve d'admissibilité :

L'épreuve d'admissibilité est une épreuve pratique qui met le candidat dans une situation professionnelle : à savoir la rédaction d'une note à partir d'un dossier.

Il s'agissait ici de rédiger à l'attention du SGA une note relative à l'accueil et à la scolarisation des lycéens en situation de handicap. Le dossier présenté aux candidats comprenait 25 pages, 1 page de présentation et 24 pages de document comportant principalement des extraits d'un rapport de l'IGAENR.

L'énoncé du sujet semble proposer un plan (accueil et scolarisation) qu'il convenait de faire évoluer au risque d'une note qui ne réponde pas à l'objectif professionnel.

Afin de cadrer le travail du jury et de favoriser l'équité de traitement des candidats, une grille de correction a été établie. Les éléments de forme et de contenu ont été identifiés.

Un travail de qualité doit répondre à des conditions cumulatives : la forme de la note (timbre, plan, orthographe, syntaxe), le fond de la note (plan pertinent, synthèse et analyse, clarté et concision, caractère opérationnel). Le candidat doit prendre la mesure des attentes du destinataire de la note.

S'agissant de l'épreuve de cette année, le sujet et les documents ne présentaient pas de difficulté particulière. Néanmoins, une certaine différenciation entre les copies apparaît sur plusieurs aspects :

1 - La gestion du temps : par manque de temps, certaines copies révèlent une rédaction soit inachevée, soit abrégée sur la fin et de style télégraphique et d'autres font apparaître une analyse trop partielle du sujet.

2 - La gestion des documents : pour certaines copies le manque de méthodologie empêche une bonne exploitation des documents : certains candidats restreignent leur note sur une portion de la matière ou la conçoivent comme la seule compilation de la synthèse de chaque document ou leur paraphrase. A l'inverse, la dissertation épistolaire est hors sujet.

3 - Les attendus : les candidats doivent démontrer une grande capacité de rédaction administrative. Cette capacité est attendue de la part d'un agent de catégorie B et de surcroît d'un candidat à un examen professionnel : donner du sens, expliquer, faire comprendre, rendre applicable. Les lacunes de certains candidats peuvent sans doute s'expliquer par le fait que nombre d'entre eux n'exercent pas régulièrement des activités de rédaction administrative dans le cadre de leurs fonctions.

4 - la neutralité : Bien que plus rares, des cas de rupture de la neutralité de positionnement ont pu être constatés.

b) L'épreuve d'admission :

L'épreuve d'admission semble redoutée par nombre de candidats de par l'interaction non maîtrisée avec les membres du jury. La consigne a été donnée de privilégier une démarche positive et bienveillante vis-à-vis des candidats afin que ce dernier puisse être dans les conditions de donner le meilleur de ses aptitudes et de sa motivation. Une grille d'évaluation a également permis d'apprécier ces dernières, toujours dans l'esprit d'équité. Le président du jury a pu assister par rotation aux auditions dans les différentes commissions en permettant ainsi une harmonisation.

L'attitude des candidats interroge sur le savoir être : un juste milieu doit être trouvé entre une trop grande réserve et une proximité excessive. L'attitude corporelle éclaire également sur la posture positive ou défensive ou encore passive. Le vocabulaire doit être précis et adéquat, la parole claire et le regard s'adresser à tous les membres du jury.

L'exercice un peu formel de la présentation éclaire déjà les interrogateurs. La récitation ne peut convaincre et intéresser, le trou de mémoire est brutal. A l'inverse, la présentation non structurée donne lieu à un temps non maîtrisé et une interruption par le jury. Le dossier apportant déjà les renseignements sur le parcours professionnel, le candidat doit privilégier une approche thématique, écarter le catalogue au profit d'une logique de valorisation des qualités marquantes du RAEP.

La seconde partie permet d'évaluer les capacités et connaissances des candidats. Les meilleurs candidats ont démontré leur connaissance de leur environnement professionnel voire une appréhension du système éducatif. La concision des réponses et leur pertinence est appréciée à l'inverse de l'écran de fumée.

La réussite à l'examen professionnel nécessite une préparation sérieuse qui commence par une bonne connaissance de son cadre de travail et au-delà.

Le président du Jury,

Nicolas WISMER
Secrétaire général de la DSDEN de la Drôme